

Le P'tit Journal

LE MOT DU MAIRE

Le début d'année est toujours consacré à faire le point sur les projets à venir de l'ensemble des commissions. Les projets répertoriés ont été présentés lors de la cérémonie des vœux aux habitants.

Le Conseil municipal sera amené sûrement à prioriser certains investissements en fonction des aides de l'État et du Département et de la capacité d'investissement de la commune.

- Suite au départ du Docteur KERN, notre commune fait regrettamment désormais partie des zones de déserts médicaux. Les annonces pour recruter un nouveau médecin sont restées vaines malgré la mise à disposition gratuite des locaux, du mobilier, logiciels et outils informatiques. Le fonctionnement de notre maison médicale n'attire pour le moment, aucun nouveau médecin. Face à ce constat, après étude et concertation, nous avons trouvé avec le docteur Collet-Beillon, un point d'accord sur l'embauche d'un assistant médical financé à 50% par chacune des parties. Depuis le 1er décembre, Monsieur Steve ALLEGRET occupe le poste d'assistant médical à 2/3 de son temps, épaulant le médecin dans son quotidien, réalisant des actes médicaux simples et des tâches administratives. De ce fait, les habitants de Val-de-Virieu constituent en priorité la nouvelle patientèle du docteur. La commune a aménagé un bureau nécessitant un déplacement du cabinet des infirmières libérales (coût des travaux : 30.000€).

Par ces décisions nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique espérant attirer et accueillir des médecins remplaçants ou nouveaux. En février une réunion avec les élus de la vallée de la Bourbre a abordé le sujet de la désertification médicale et de son financement.

- Une nouvelle signalétique sera installée dans toute la commune.
- Nous continuons notre partenariat avec la mutuelle communale MUTUALP.
- Nous envisageons la création d'une micro-crèche 12 lits avec espace coworking. Nous sommes dans la phase choix de l'architecte et demandes de subventions.
- La maison des associations (ancienne Mairie de Panissage) accueille les associations dans des locaux adaptés.



- Nous mettrons en place la gestion et la réservation des salles communales sur notre site internet.
- Nous installerons du mobilier urbain à l'aire de jeux (toupie et jeux d'équilibre) sélectionné par le Conseil Municipal des Enfants.
- Nous remplacerons des toilettes dans les cellules de la gendarmerie.
- L'aménagement paysager du square Jongkind est envisagé.
- La rénovation de l'orgue en collaboration avec la DRAC (La Direction Régionales des Affaires Culturelles) et l'association des Amis de l'Orgue est programmée prochainement.
- Nous avons équipé la salle des fêtes de Panissage, la maison des associations, l'espace Camille Terrasse et la maison médicale en serrures avec ouverture par badge.
- Nous envisageons la rénovation énergétique de la salle polyvalente (anciennement halle des sports) qui est un très gros projet de 800.000€.
- Nous terminerons la réalisation de la passerelle sur la Bourbre.
- Nous effectuerons des travaux de voirie (parking, sécurité Planchartier...).
- Nous consacrerons une part du budget municipal au budget participatif.



Dans un contexte économique incertain (coût de l'énergie, inflation, augmentations des charges de fonctionnement...) la planification de nos futurs investissements, l'élaboration de nos budgets et nos demandes de subventions deviennent de plus en plus délicats à construire.

Notre excédent de fonctionnement diminue et nous devons prendre en compte ces effets sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) qui nous guidera sur les actions à mener (recours à l'emprunt, diminution des charges, augmentation de la taxe foncière...).

La commission des finances travaille sur ce sujet tout en privilégiant l'investissement qui est indispensable à la dynamique de notre village.

Dans notre P'tit Journal n°14, nous vous présenterons les projets d'investissements retenus pour 2023 et le budget prévisionnel des finances communales.

Le Maire
Michel Morel

COMMISSIONS

COMMISSION BUDGET PARTICIPATIF

3ème BUDGET PARTICIPATIF - Proclamation des Résultats des votes

Le 1er projet : Remise en eau du lavoir sur le Vaugelas.

A obtenu : 97 points.

Le 2ème projet : Pose Tableau électrique triphasé à la salle polyvalente

A obtenu : 82 points

Le 3ème projet : Achat de nécessaires à confectionner des nichoirs

A obtenu : 73 points

Le 4ème projet : pose d'un nouvel éclairage sous la halle.

A obtenu : 68 points

Le 5ème projet : nettoyage du petit patrimoine.

A obtenu : 63 points

Le 6ème projet : Création et amélioration de liaison piétonne de Panissage à Val de Virieu.

A obtenu : 120 points

Le 7me projet : Achat de Trotinettes électriques pour mise à disposition des résidents sur la Commune

A obtenu : 105 points

Pour Rappel :

Les cinq projets retenus par ordre de classement :

1er Création et amélioration de liaison piétonne de Panissage à Val de Virieu.

2ème Achat de Trotinettes électriques pour mise à disposition des résidents sur la Commune

3ème Remise en eau du lavoir sur le Vaugelas

4ème Pose d'un Tableau électrique triphasé à la salle polyvalente

5ème Achat de nécessaires à confectionner des nichoirs.

La commission du Budget Participatif a établi des règles (un règlement consultable) et a également décidé de ne retenir que cinq projets ayant obtenu le plus de points lors du vote des habitants.

La Commission du Budget Participatif se joint à moi pour remercier tous les porteurs de projets.

Soyez nombreux à vous exprimer et participer à la vie de votre Commune, en proposant de nouveaux projets pour 2024.

Je vous demanderai un peu de patience pour le projet arrivé en premier lors du 1er budget participatif.

Pour des problèmes techniques :

Il a fallu faire appel à un bureau d'études spécialiste en géotechnique des sols.

Il a fallu ensuite trouver une entreprise qui veuille bien assurer la pose des assises, composer actuellement avec des impondérables et avec le manque de fourniture en matière première pour sa confection.

La passerelle devrait être mise en place courant 2023.

Croisons les doigts.

Pour le deuxième budget participatif des codes QR ont été implantés sur les lutrins GIACOMINO.

Ce qui permet aux Touristes étrangers qui visitent notre village, d'avoir instantanément la traduction.

Le texte a été traduit en Anglais, Néerlandais et Allemand. Je remercie Monsieur Etienne COIFFARD pour sa participation à la traduction.

Pascal VIGNANE



COMMISSION CCAS

Le choix entre le colis ou le repas de Noël a été proposé de nouveau cette année aux aînés, après 2 ans de contexte sanitaire compliqué !

Ce sont 120 colis qui ont été confectionnés et distribués sur la commune. La petite cinquantaine de personnes préférant le repas le 21 janvier, ont partagé un bon moment de convivialité. Merci aux membres du CCAS, élus et bénévoles pour leur aide et leur investissement personnel.

Une petite précision :

Les aînés étant en bonne santé plus longtemps, il a été décidé l'année dernière en commission de décaler l'âge requis d'un an pour les nouveaux bénéficiaires des colis ou repas, pour aller progressivement vers 75 ans. Ainsi, les personnes nées en 1952 en bénéficieront en 2023 (71 ans), les personnes nées en 1953 en 2025...

Pour terminer, vous avez contribué, grâce à votre générosité et votre soutien, à la réussite de la transhumance et de la collecte des paniers solidaires en novembre 2022. Nous vous remercions chaleureusement !

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 14 mai à l'occasion de notre goûter et jeux intergénérationnels.

Sandra BARRAS



COMMISSIONS

COMMISSION EDUCATION JEUNESSE

Guichet unique petite enfance des Vals-du-Dauphiné

Le Guichet Unique petite Enfance a pour vocation d'informer les parents et futurs parents sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire. Il permet aussi de simplifier les démarches d'inscription en centralisant tout dans un même lieu.

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ?
Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?
Le Guichet Unique de la petite enfance est votre

interlocuteur privilégié ! Vous pourrez, non seulement, connaître l'ensemble des solutions de gardes sur le territoire (crèches, assistants maternels) mais aussi être accompagnés dans la constitution du dossier d'inscription.

Des permanences dans les deux points FRANCE SERVICE du territoire :

Un agent du Relais Petite Enfance des VDD est à votre disposition sans rendez-vous, lors des permanences (hors vacances scolaires) :

Lundi	De 14h00 à 16h00	LE PONT DE BEAUVOISIN
Mardi	De 14h00 à 16h00	LA TOUR DU PIN
Mercredi	De 9h00 à 11h00	LE PONT DE BEAUVOISIN
Vendredi	De 9h00 à 11h00	LA TOUR DU PIN

Et qui dit guichet unique dit aussi un seul contact : guichetunique.rpe@valsdu-dauphine.fr - 04 74 83 59 08

Conseil Municipal des Enfants

A l'occasion des vœux de la municipalité, les élu(e)s du CME ont pu échanger avec Yannick NEUDER notre député. Celui-ci les a chaleureusement remercié(e)s pour

leur investissement et les a invité(e)s à découvrir le fonctionnement de l'Assemblée Nationale et le Palais Bourbon.

Gilles BOURDIER

COMMISSION CULTURELLE ET PATRIMOINE

Chansons buissonnières le vendredi 12 mai à 20h à la salle du Peuple.

«Alors ce serait une histoire de frangins, Frédéric et Olivier. De celle qui se décline au fil des cordes de guitare et des concerts, des grandes dérives amoureuses et des rencontres qui bouleversent des vies. Une histoire de révoltes partagées très tôt et de fêtes qui se prolongent jusque tard. Ce serait donc une histoire de Volo – de Volovitch, un patronyme venu d'Ukraine – de deux voix fraternelles aux élégances singulières qui se répondent et se complètent, s'interrogent et se bousculent. Deux frères, donc, qui s'accordent pour interroger tout de go la marche du monde, des recoins de la vie intérieure aux vastes tumultes à venir. Avec lucidité, toujours ; humour et tendresse, surtout.»

Frédéric a été chanteur et guitariste au sein du groupe Les Wriggles.

«Les Volo ne se refusent aucun sujet de chanson avec des titres accrocheurs, l'engagement politique, la fidélité, le conflit israélo-palestinien, la rencontre amoureuse... Ils jouent avec toutes leurs envies et influences, chanson française, énergie rock, douceur folk ou boucles électro. Volo est un représentant de ce qui se fait de plus intéressant actuellement dans le domaine de la «musique française».



Michel MOREL

COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT : AMBROISIE

L'ambroisie est une plante qui peut provoquer de l'allergie quand elle est en fleurs. Elle se propage très vite et est très résistante. Pour la détruire, la meilleure solution est l'arrachage. La couper va ralentir le phénomène car elle repousse très vite.

Il faut l'arracher avant la floraison (juillet, août) et la mettre dans un sac, avant de la mettre en déchèterie. Si elle est en fleurs, laissez-la sur place, elle séchera. Ne la secouez pas car les graines tomberaient !

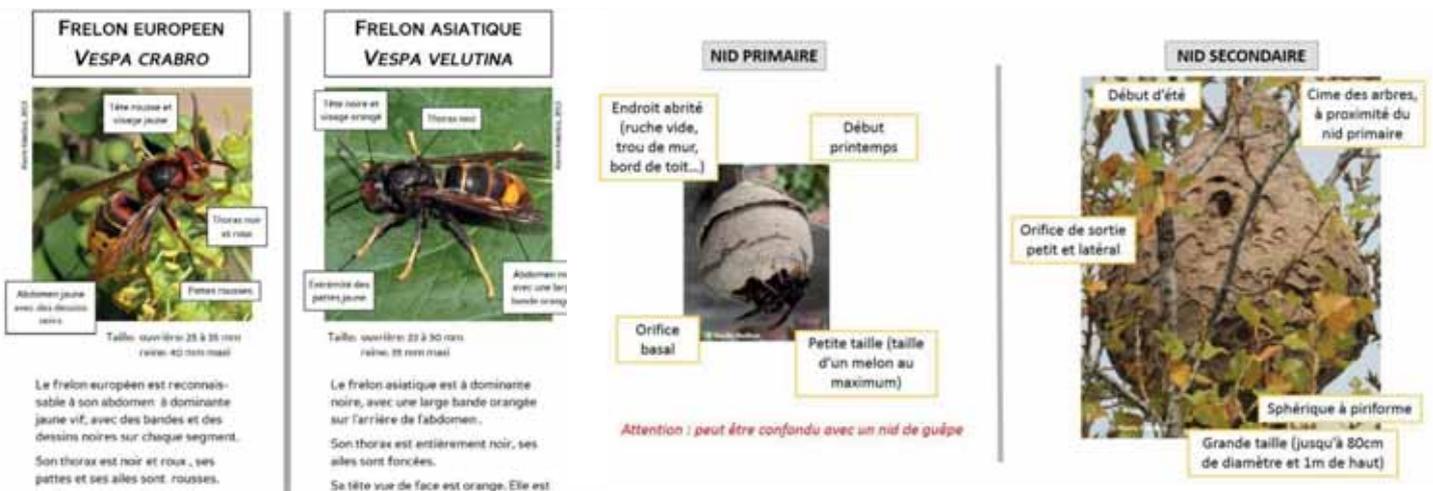
Alors n'hésitez pas si vous en apercevez, arrachez !



COMMISSION ENVIRONNEMENT : LE FRELON ASIATIQUE

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique peut facilement être confondu avec le frelon européen et la guêpe des bois. Il possède un thorax entièrement noir et des segments abdominaux bruns sont bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4ème segment de l'abdomen est jaune orangé. La tête est noire et la face orangée et il possède le bout des pattes jaune.



Comment reconnaître un nid ?

Les nids des frelons asiatiques peuvent se situer dans divers lieux : arbres, buissons, sous toits, abris de jardins...

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps.
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Pourquoi détruire les nids ?

Le frelon asiatique a un impact :

- agro-écologique et économique : il est en effet un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies (il peut détruire une ruche en très peu de temps),
- environnemental : il est responsable d'une atteinte forte de la biodiversité du fait de la pression de prédation qu'il exerce sur les insectes tels que les papillons, les mouches

ou encore les araignées,

- et sociétal : il est en effet présent sur la quasi-totalité du territoire régional, en particulier au niveau des zones urbanisées, ce qui peut relever, dans certaines situations, d'un problème de santé publique.

Comment signaler un frelon ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique ».
- En contactant votre mairie qui vous expliquera les démarches à suivre.

COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT : L'ÉLAGAGE

Désormais l'article 78 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 permet l'élagage d'office des abords des voies communales, aux frais des propriétaires, comme pour les chemins ruraux. Cette disposition, codifiée L. 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), répond donc au souci de mieux garantir la sûreté et la commodité du passage sur la voie publique communale. Elle homogénéise aussi les deux procédures de police (voie publique et chemin rural).

Les plantations privées qui avancent sur l'emprise des voies communales doivent être coupées, à la diligence

du propriétaire ou exploitant, afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Dans le cas où le propriétaire riverain négligerait de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à ses frais, après une mise en demeure restée sans résultat.



AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

63 KV AOSTE - BURCIN
Portée(s) : 60-61

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
VAL-DE-VIRIEU

à dater du 17/04/2023
jusqu'au 31/05/2023

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux LYONNAIS, à l'entreprise :

BEL & ASSOCIES
LE GRIVOUX 72 Chemin de MICHALAZ, 38460 OPTEVOZ
04-74-83-80-97

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : https://www.foretprivedefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf ou directement via le flashcode ci-contre.



En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR LYONNAIS
757 rue de pré mayeux
01120 LA BOISSE
Thomas PREVOT (06 61 31 20 00)

COMMISSION ENVIRONNEMENT : LE PRINTEMPS DES CIMETIÈRES

Cette année, la mairie va s'inscrire au « Printemps des cimetières », les 13 et 14 mai, pour faire découvrir le patrimoine de la commune. Nous prévoyons des animations pour ce week-end-là. Réservez une journée de ce week-

end et laissez-vous guider pour découvrir des éléments remarquables, en vous promenant dans la commune. Une publicité sera faite en temps voulu, sur Illiwap, le panneau lumineux et des dépliants.



COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en application depuis le 25 juillet 2022. Pensez à bien le prendre en compte pour vos projets en cours ou à venir.

Fiche pratique : Clôtures et portails

Définition : une clôture inclue toute enceinte qui ferme l'accès d'un terrain (mur, haie, grillage, palissade...)

Les clôtures et portails sont soumis à autorisation d'urbanisme.

Leurs caractéristiques sont définies dans le PLUI et doivent être vérifiées avant tout travaux. Les caractéristiques générales ci après peuvent légèrement varier en fonction du zonage et sous zonage de chaque parcelle.

Clôtures et portails

- Il n'est pas obligatoire de clôturer son terrain
- L'ensemble des dispositions ci-après ne s'appliquent pas aux clôtures des équipements d'intérêt collectif.
- L'ensemble de ces dispositions s'appliquent pour toutes les clôtures qu'elles soient implantées sur voie (publique ou privée), emprise publique ou limites séparatives.

Murs traditionnels existants

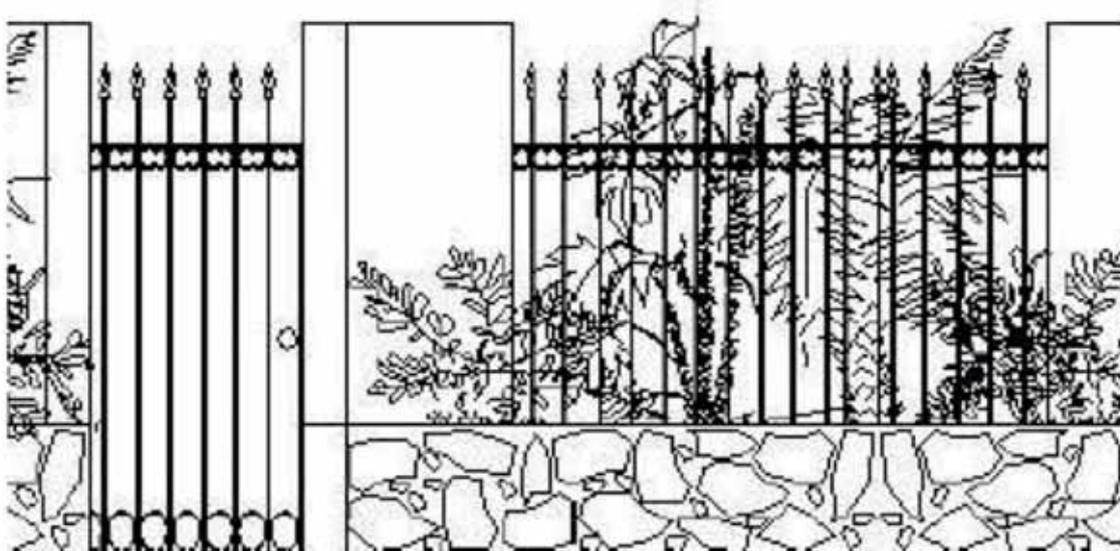
Les murs et murets traditionnels présentant un caractère architectural ou patrimonial doivent être conservés et restaurés dans le respect de l'aspect d'origine.

Nouvelles clôtures

Aspect et hauteur :

Elles seront constituées :

- Soit d'une haie variée avec 3 espèces d'essences locales au minimum. Les végétaux à proscrire sont les Thuyas, cyprès de Leyland, et lauriers palmes.
- Soit d'un grillage sans support visible d'une hauteur maximale de 1.80m,
- Soit d'un muret enduit d'une hauteur maximale de 1 m qui pourra être surmonté d'un système à claire voie. La hauteur totale ne pouvant excéder 1.80m.



• Ou uniquement dans les secteurs A1 et A2 identifiés à l'article U2 du titre 2 du présent règlement : d'un mur dont la hauteur est limitée à 1,80 m. Il sera enduit avec une finition lisse en harmonie avec la façade. Dans ce cas il est aussi limité à un linéaire ne dépassant pas 30% du linéaire de l'ensemble de la clôture du terrain.

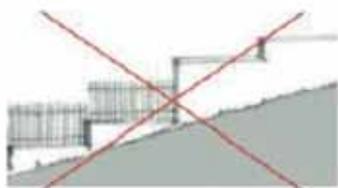
• Ces clôtures pourront être doublées d'une haie variée.

La hauteur des clôtures ne peut excéder les hauteurs maximales définies ci-dessus, sauf en cas de reconstruction d'un mur de clôture pré-existant dépassant cette hauteur. Dans ce cas la hauteur sera au maximum celle de la hauteur préexistante.

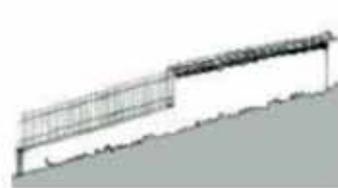
Elles seront implantées à l'alignement des voies et sur limites séparatives

Dans les pentes :

Les murs et clôtures avec des redents importants sont proscrits, les dispositifs s'adaptant au mieux à la pente du terrain seront mis en place : murs et clôtures filants suivant la pente ou légers redents réguliers et discrets.



Redents à éviter



Exemple de clôture suivant pente

COMMISSIONS

Dans les secteurs N et A les clôtures doivent permettre le passage de la petite faune.

Clôtures interdites :

En dehors des possibilités listées ci-dessus, tout autre type de clôture est interdit.

Sont interdits les brises vue de type opaque en matière synthétique.

Portails :

Les portillons et portails doivent être constitués de matériaux en harmonie avec ceux de la clôture ou du mur de clôture. Leur hauteur, limitée à 1,80 m, peut exceptionnellement être augmentée si le projet s'insère dans un mur ancien d'une hauteur supérieure, s'il s'agit de remplacer un dispositif existant ou s'il participe à la mise

en valeur de la monumentalité d'une entrée existante.

Outre le cas où l'implantation des portails à l'alignement serait justifiée, notamment dans le cadre d'une implantation au sein d'un tissu urbain historique où l'alignement est d'ores et déjà marqué par le bâti existant : Les portails d'accès véhicules doivent être implantés de telle sorte que les véhicules devant stationner avant de les franchir puissent le faire sans créer de danger pour la circulation des automobiles, des piétons et des cycles. Comme pour les clôtures, ce retrait sera déterminé par le gestionnaire de la voirie. Cette disposition implique une ouverture du portail vers l'intérieur de la propriété.

Le dossier complet du PLUI est à disposition sur le site des Vals du Dauphiné.



Vous avez désormais accès à l'application PLUI Est : <https://www.valsdudauphine.fr/vos-services/urbanisme-et-plui/le-plui-est/>

COMMISSION COMMUNICATION :

Nouveauté réservation de salles - opérationnelle depuis le 15/03

N'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet de la commune afin de consulter le calendriers de réservations des différentes salles.

Rubrique Accueil > Mairie > Calendrier réservation de salles

Val-de-Virieu

Accueil > Mairie > Calendrier réservation de salles

Réservation de salles

Calendrier de réservations

Aujourd'hui Hier Semaine Mois

Du 20 au 26 mars

Pré-réserver Disponibilité Documents

Indisponible Réservé Créneau partiellement disponible

Salles	lundi 20/03	mardi 21/03	mercredi 22/03	jeudi 23/03	vendredi 24/03	samedi 25/03	dimanche 26/03
Salle Polyvalente							
Grande salle du peuple				Créneau partiellement disponible			
Salle des fêtes du Paysage							
Salle du peuple	Créneau partiellement disponible						
Petite salle du peuple							
Salle de réunion							
Maison des Associations		Créneau partiellement disponible	Créneau partiellement disponible			Créneau partiellement disponible	
Salle Barrière	Créneau partiellement disponible		Créneau partiellement disponible	Créneau partiellement disponible	Créneau partiellement disponible		
Salle du conseil et des mariages							

VIE DE LA COMMUNE

BLANDIN



LA MAIRIE



Chassignieu



CHÉLIEU



Saint Ondras



Valencogne



Val-de-Virieu

Les élus des communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, Saint Ondras, Valencogne et Val-de-Virieu se sont rencontrés pour échanger et faire le point sur le désert médical de la Vallée de La Bourbre.

Les élus souhaitent interpeler les parlementaires sur ce sujet et nous recensons l'ensemble de la population qui n'a pas de médecin traitant sur notre territoire. Ce questionnaire est anonyme.

Nous vous remercions de votre participation et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Les élus de la vallée de la Bourbre



Recensement médical

Avez-vous un médecin traitant ? Oui ou Non

Nombre de personnes concernées du foyer ?

Nous vous invitons à remettre au secrétariat de votre mairie ce questionnaire complété avant le **15 avril 2023**.



VIE DE LA COMMUNE



Culture(s) à Val de Virieu



Votre commune de Val de Virieu et l'organisation AGORA Guiers travaillent ensemble à la création d'un **nouveau lieu culturel** dans le village.

Avant tout, elles ont besoin d'en savoir plus sur **VOUS**, vos habitudes et vos envies. Un grand merci de l'aide que vous apportez en répondant à ce petit questionnaire. N'hésitez pas à le faire circuler !

Un peu de vos habitudes ...

Quelles sont vos pratiques/habitudes culturelles :

- Sorties cinéma
- Sortie spectacle
- Sortie exposition/musée
- Visite de site (châteaux, archéologique...)
- Médiathèque
- Lecture
- Films/séries à la maison
- Cours de danse, théâtre...
- Cours/ateliers arts plastiques
- Dessin, peinture, écriture... à la maison
- Autre :

Merci de
me
déposer
en mairie !

Dans quel(s) lieu(x) vivez-vous ces pratiques et habitudes ?

Combien de kilomètres êtes-vous prêt-e à parcourir pour une activité culturelle ?

- 0 km
- Entre 5 et 10 km
- Entre 10 et 30 km
- Entre 30 et 50 km
- Plus de 50 km

Avez-vous l'habitude de profiter ou de découvrir des propositions culturelles ?

- Jamais
- Parfois (2 fois par an)
- Régulièrement (1 fois par mois et plus)
- Très souvent (1 fois par semaine et plus)

Participez-vous aux initiatives culturelles proposées par la municipalité de Val de Virieu ou les associations de Val de Virieu (cinéma, spectacles à la salle du Peuple, expositions, fêtes en été, chorale, ateliers...)

- Jamais
- Parfois (2 fois par an)
- Régulièrement (1 fois par mois et plus)
- Très souvent (1 fois par semaine et plus)

Si oui, lesquelles :

VIE DE LA COMMUNE

Avez-vous des attentes en matière d'offre culturelle ?

- OUI
- NON

Si oui, que vous manquerait-il ?

Qu'est-ce que la culture, pour vous ?

Tiers-lieu ?

Savez-vous ce qu'est un tiers-lieu

- OUI
- NON

En connaissez-vous ?

- OUI
- NON

Si oui, le(s)quel(s) ?

Tiers-lieu... qu'est ce que cela vous évoque ?

Selon vous, que peut-on y trouver ?

- Activités sportives
- Activités artistiques
- Des salles pour se réunir
- De la petite restauration
- Du coworking
- Un espace dédié aux jeunes
- Des jeux
- Autre :

Pour en savoir plus sur... vous !

Votre âge :

Vous êtes :

- Une femme
- Un homme
- Ne se prononce pas

Votre profession (ou la classe dans laquelle tu es cette année)

Votre lieu de vie :



Si vous préférez
répondre en
ligne, c'est ici !

VIE DE LA COMMUNE

VAL DU DAUPHINÉ



Vous êtes

parent ou futur parent ?

Vous recherchez

**un mode de garde
pour votre enfant ?**



Afin de simplifier vos démarches, **le guichet unique du Relais Petite Enfance** répond à vos demandes d'informations et d'inscriptions sur tous les modes de garde individuels ou collectifs du territoire.

UN LIEU UNIQUE POUR VOUS **RENSEIGNER**

Vous êtes accueillis par un professionnel de la petite enfance, qui vous informe sur les différents modes de garde du territoire, et vous oriente sur la structure qui convient le mieux à votre besoin (crèche, garde à domicile, assistant maternel...)

UN LIEU UNIQUE POUR VOUS **ACCOMPAGNER**

Vous êtes guidés sur toutes les démarches d'inscription de votre enfant dans une crèche intercommunale ou associative, les modalités de recrutement d'un assistant maternel ou de garde à domicile.

PLUS D'INFOS

En écrivant à guichetunique.rpe@valsdudauphine.fr
ou en appelant au **04 74 83 59 08**.

Hors vacances scolaires, vous pouvez également rencontrer un professionnel de la petite enfance, sans rendez-vous, dans les accueils du réseau France services des Vals du Dauphiné :

PONT DE BEAUVOISIN

82, Chem. des Pâquerettes
Lundi : 14 h - 16 h
Mercredi : 9 h - 11 h

LA TOUR DU PIN

22, rue de l'Hôtel de Ville
Mardi : 14 h - 16 h
Vendredi : 9 h - 11 h

Quelles que soient vos questions sur la garde de vos enfants, **le guichet unique du Relais Petite Enfance est là pour vous aider.**



**bleu
is the new
jaune**

* Le bleu est le nouveau jaune

SYCLUM

Aujourd'hui peu importe la couleur du conteneur **jaune** ou **bleu**, tous les emballages et tous les papiers se trient au même endroit.



SYCLUM

VIE DE LA COMMUNE

NOUVELLE ASSOCIATION



Crée en 2011 par une petite bande d'amis tous passionnés de 4x4 et tout particulièrement pour la marque Jeep. Organisent des rassemblements de véhicules tous terrains toutes marques, ainsi que des randonnées en 4x4 et des démonstrations de trial.

122 Rue de la Petite Charrière
38730 Val de Virieu.

Contact :
Tel : 06 87 58 95 18,
mail : oxyjeep38@laposte.net
Présidente : LOUVRIER Corinne
Vices présidents
GUERAUD-PINET Jean Michel, GARAMPON Alain

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

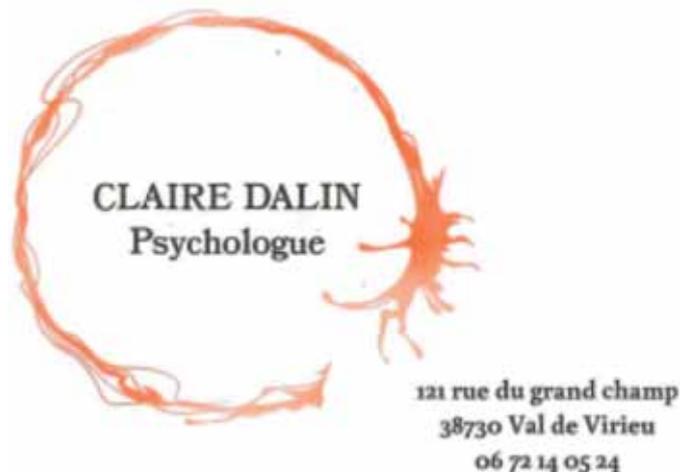


Mobilier urbain choisi par le CME



VIE DE LA COMMUNE

NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES



Depuis le 01/01/2023 Didier REYNAUD a transmis son portefeuille d'Agent Général à sa fille Lucie et son gendre.

Assurances, santé et services financiers
20 rue du château – 38730 Val de Virieu
490 grande rue – 38870 Saint-Siméon-de-Bréssieux

Tél. : 04 74 88 20 05

Email : lucie.reynaud@allianz.fr

Horaires d'ouverture
Du mardi au vendredi
8h30 à 12h30 - 14h à 18h30
Le samedi 8h30 à 12h

3 cabinets para médicaux au 63 rue Carnot.

Un ancien commerce a été totalement rénové pour permettre l'installation de 3 cabinets paramédicaux

2 cabinets d'orthophonie tenus par Mme Julie COLLIAT-BOITON et M. Jean-Claude COLLART.

Tél. : 09.51.69.65.85

Le 3ème cabinet est tenu par Mme Kristel VITTOZ qui propose des massages Bien-Être et des séances de thérapie corporelle.

Tél. : 06.83.58.72.17

www.massage-bien-etre-voiron.fr



VIE DE LA COMMUNE

SYCLUM

HORAIRES DÉCHÈTERIES

**À PARTIR DU
27 MARS 2023
CHANGEMENT
DE JOURS
& HORAIRES**



HIVER (De mi-septembre à mi-juin)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermé	13h30 – 17h30
MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	Fermé	13h30 – 17h30
JEUDI	Fermé	Fermé
VENDREDI	Fermé	Fermé
SAMEDI	8h30 – 12h00	13h30 – 17h30

ÉTÉ (De la semaine du 15 juin à la semaine du 15 septembre)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermé	Fermé
MARDI	7h30 – 13h00	Fermé
MERCREDI	7h30 – 13h00	Fermé
JEUDI	7h30 – 13h00	Fermé
VENDREDI	7h30 – 13h00	Fermé
SAMEDI	7h30 – 13h00	Fermé

VIE DE LA COMMUNE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- MARCHÉ GARDIEN Diago - né le 12 décembre 2022
- BERTRAND MARSAL Antonin - né le 14 décembre 2022
 - MERMET Arthur - né le 19 janvier 2023
- CHOMEL Melchior - né le 22 janvier 2023
 - BOUZIT Noûr - née le 7 février 2023

DÉCÉS

- POULET Josette - 11 janvier 2023

**Aujourd'hui peu importe
la couleur du conteneur
jaune ou bleu, tous les
emballages et tous les
papiers se trient au
même endroit.**



SYCLUM
SYNDICAT DE COMMUNES
D'YVELLE

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Depuis le 3 mars et jusqu'au 15 avril, en vitrine les vendredis de 09h à 12h et sur RDV, Marjo van der Lee « Vol d'Étourdis », picnissage samedi 18 mars à 11h



AVRIL

Mercredi 12

Ciné jeunesse « Les Mitchells contre les machines ». 15h. Salle du Peuple

Jeudi 13

Ciné jeunesse « Kiki la petite sorcière ». 15h. Salle du Peuple

Mardi 18

Ciné jeunesse « Zombillénium ». 15h. Salle du Peuple

Mercredi 19

Don du sang. Salle du Peuple. De 16h à 19h30

Jeudi 20

Ciné jeunesse « Le trésor du Petit Nicolas ». 15h. Salle du Peuple

Dimanche 30

Ciné Val-de-Virieu « 10 jours sans maman ». 17h. Salle du Peuple

MAI

Du 3 au 22 mai

Expo Eni Looka. Esperluette.
Picnissage en musique. Samedi 13 mai à 11h00.
Esperluette

Samedi 6 et Dimanche 7

Fête de Plexus. Salle du Peuple

Lundi 8

Commémoration du 8 mai.

Vendredi 12

Spectacle Chansons Buissonnières. Salle du Peuple

Vendredi 12 – Samedi 13 – Dimanche 14

Exposition collective.

Salle du Peuple.

Dévernissage. Dimanche 14 à 17h00.

Samedi 13 :

expo – picnissage à 11h00 avec Eni Looka – Bal-Folk avec Ribam'bal (Salle du Peuple) et buffet avec «Danse avec les papilles»

Dimanche 21

Vide-grenier de Plexus. En extérieur rue Carnot et rue du Château.

Lundi 22

BD concert avec Stéphane Milleret et Sébastien Tron.
« Le fils de l'Ursari » à Equinoxe.

Eni LOOKA



JUIN

Vendredi 2

Résistances en chemins 2023

Samedi 10 et Dimanche 11

Slalom automobile

Vendredi 16 - Samedi 17 - Dimanche 18

« Anniversaire » de Plexus. Salle du Peuple et dans le village